



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 1

AO / 26 mai 2025

FIN 95 2020.KAIO.134 Loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
Krähenbühl (UDC)	8	4		Le Conseil-exécutif règle la classification et la déclassification par voie d'ordonnance. Ce faisant, il définit aussi les conditions dans lesquelles les informations créées avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont classifiées.	+	
Krähenbühl (UDC)	30	3		Le premier contrôle de sécurité relatif aux personnes déjà employées ou mandatées à l'entrée en vigueur de la présente loi est réalisé dans les délais prévus à l'alinéa 1.	+	
Krähenbühl (UDC)	30	4		Deviens l'alinéa 3.	+	
Krähenbühl (UDC)	33	3		Il définit les délais dans lesquels les mesures prévues par la présente loi et ses dispositions d'exécution doivent être appliquées pour la première fois.	+	
Krähenbühl (UDC)	Chapitre 9			<u>9 Dispositions transitoires et dispositions finales</u> 9 Dispositions finales	+	
Krähenbühl (UDC)	Section 9.1			<u>9.1 Dispositions transitoires</u>	+	
Krähenbühl (UDC)	34a Titre			<u>Classification des informations selon l'article 8</u>	+	
Krähenbühl (UDC)	34a	1		<u>Le Conseil-exécutif définit par voie d'ordonnance les conditions dans lesquelles les informations créées avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont classifiées.</u>	+	

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++ - / --
Krähenbühl (UDC)	34b Titre			<u>Premier contrôle de sécurité relatif aux personnes selon l'article 30</u>	+
Krähenbühl (UDC)	34b	1		<u>Le premier contrôle de sécurité relatif aux personnes déjà employées ou mandattées à l'entrée en vigueur de la présente loi est réalisé dans les délais prévus à l'article 30, alinéa 1.</u>	+
Krähenbühl (UDC)	34b	2		<u>Le premier contrôle de sécurité relatif aux personnes membres d'autorité en fonction à l'entrée en vigueur de la présente loi est réalisé à l'occasion de leur réélection.</u>	+
Krähenbühl (UDC)	34c Titre			<u>Fixation de délais par le Conseil-exécutif</u>	+
Krähenbühl (UDC)	34c	1		<u>Le Conseil-exécutif définit les délais dans lesquels les mesures prévues par la présente loi et ses dispositions d'exécution doivent être appliquées pour la première fois.</u>	+
Krähenbühl (UDC)	Section 9.2			<u>9.2 Dispositions finales</u>	+